



BUREAU DIRECTEUR ELARGI DU DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

Procès-verbal N° 01 du 18 Juillet 2025

Réunion du :	Vendredi 18 Juillet 2024 à 19h30
Présidence :	M. Claude REQUENA
Membres convoqués (10) :	MM. BONASSIES - BRANA – DIOUF – LAFARGUE - RÉQUÉNA – SAINT YGNAN – VELILLA Mmes GRIMAL – REIGNAUD – THORE.
Membres présents (7) :	MM. BONASSIES – BRANA – DIOUF - LAFARGUE - RÉQUÉNA – VELILLA Mme REIGNAUD.
Membres excusés (2) :	M. SAINT YGNAN Mmes GRIMAL – THORE
Invité : (1)	M. VAVASSORI (Commission des Finances)



1- Ordre du Jour

- 1) Droits dus 2025-2026,
- 2) Barème des officiels,
- 3) Dispositions financières – Annexe 5,
- 4) Statut de l'arbitrage,
- 5) Poste CTA – Conseiller Territorial en Arbitrage,
- 6) Questions diverses.

1- Droits dus saison 2025/2026

La Commission des Finances propose d'augmenter les droits des engagements et frais administratifs de gestion de la saison 2025/ 2026 de 3%.

Bureau Directeur :

Après débat, le bureau donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

2-Barème des officiels : arbitres, délégués et observateurs

Conformément à la décision de la ligue, le barème reste inchangé pour la saison 2025/2026

Bureau Directeur :

Validation par le bureau à l'unanimité des membres présents

3- Dispositions financières – Annexe 5

La majorité des dispositions financières pour la saison 2025/2026 restent inchangés à l'exception :

- Non-envoi ou envoi hors délais de la FMI par le club recevant de 25 euros à 30 euros
- Feuille de match papier retournée hors délais (seniors et jeunes) de 25 euros à 30 euros
- Résultat erroné de 25 euros à 30 euros

Les sanctions financières spécifiques au football d'animation sont maintenues à l'identique et applicables lors de la saison 2025-2026.

Bureau directeur :

Après débat, le bureau donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

4- Statut de l'arbitrage

Le président Claude REQUENA informe le bureau qu'il est en attente d'une proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage au prochain Comité Directeur de Ligue afin de pouvoir statuer sur le nombre de matches à arbitrer pour couvrir une obligation.

Il précise qu'en fonction de la décision prise, il souhaite proposer au Comité Directeur de Ligue une autonomie des districts concernant leurs compétitions départementales jeunes et seniors.

Dans ce cas, il réunira la Commission Départementale de l'Arbitrage et la Commission du Statut de l'Arbitrage pour élaborer un nouveau barème départemental qui conviendra à tous et en particulier aux clubs.

5- Poste CTA

Sandrine REIGNAUD vice-présidente déléguée du district et présidente de la CDA propose de saisir l'opportunité de l'emploi d'un CTA à mi-temps afin de promouvoir et de développer l'arbitrage au sein du district du GERS.

La Fédération Française de Football met à disposition des ligues et des districts une enveloppe de 2 millions d'euros avec pour effet une aide de 21 000 € par poste à temps complet soit 10.500 € en faveur de notre district.

Ce 1/2 poste aurait de multiples missions et en particulier :

- Promouvoir l'arbitrage
- Favoriser le recrutement
- Assurer la formation
- Fidéliser les arbitres
- Intervenir dans les établissements scolaires
- Lutter contre les incivilités

Après une étude et une présentation financière par Guy VAVASSORI membre de la commission des finances sur le coût pour notre instance, le bureau décide de donner une suite favorable à ce dossier.

Le bureau délègue à Sandrine REIGNAUD et à Claude REQUENA la possibilité de rencontrer les futurs candidats ayant le profil pour ce poste. Une nouvelle réunion sera programmée pour valider les conditions précises de ce recrutement.

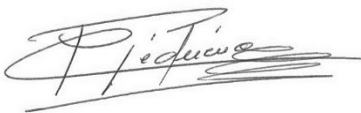
Après discussion le bureau valide à l'unanimité des membres présents le protocole de recrutement de ce poste.

6/ Questions diverses

RAS

Séance levée à 21h15

Le Président



Claude REQUENA

Le Secrétaire Général



Jean-Pierre BONASSIES